



Le 3 juin 2014

Ouverture de l'Assemblée générale par Nadia Bellaoui,  
Présidente du Mouvement associatif,  
en présence de Madame Najat Vallaud Belkacem,  
Ministre des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Madame la ministre, chère Najat Vallaud-Belkacem,  
Monsieur le député, cher Yves Blein,  
Mesdames et messieurs les dirigeants du Mouvement associatif aux niveau national et régional,  
Mesdames et messieurs, les responsables des associations et des médias associatifs,  
  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

On trouve de tout dans les associations. Des projets passionnantes, des bénévoles dévoués, des salariés mobilisés, des traditions exemplaires. Mais aussi des communautés fermées, des conseils d'administration fantôme ou des routines bureaucratiques. La grande loi de 1901 donne la liberté d'agir collectivement dans un but autre que de gagner de l'argent. Elle ne dit rien de plus.

\*\*\*

**Promouvoir « l'engagement associatif »**

Le Mouvement associatif entend promouvoir une conception de la vie associative et plaider pour ce qu'on a appelé « l'engagement associatif ». Plus qu'un statut, ce que nous voulons défendre, c'est une façon de vivre, mieux relié aux autres et producteur d'utilité sociale.

Notre pays souffre de défiance et de repli sur soi. Non seulement beaucoup de concitoyens ont peur pour eux, mais ils ont de plus en plus peur des autres. On ne peut pas vivre barricadés, obnubilés par ce que la télévision commerciale véhicule si bien, au cœur des foyers, comme fantasmes, inquiétudes et frustrations. Pour nous, la vie associative, c'est le contraire de la défiance. C'est la multiplication des interactions entre les personnes pour créer des liens, choisis, qui confortent les solidarités familiales tout en permettant de se libérer des appartenances qui enferment.

Alors que les excès du capitalisme financier semblent mettre les leviers de l'économie hors de portée du citoyen, c'est la démonstration que les hommes et les femmes peuvent créer de la richesse pour d'autres motifs que la recherche du profit et leur intérêt personnel. C'est le pari de la réciprocité.

C'est aussi le pari de la démocratie pour privilégier long terme et tempérance. Décider sans se préoccuper des bénéfices que l'on en retirera personnellement ne supprime pas les contraintes économiques et gestionnaires mais cela ouvre le débat sur la manière de faire et permet d'adapter l'organisation au projet associatif et pas l'inverse.

C'est un investissement dans les hommes et les femmes qui sont non seulement la plus grande ressource des associations au présent mais notre meilleur atout pour l'avenir, dans une économie de la connaissance. C'est vrai pour les bénévoles, dont la liberté d'action doit être reconnue et soutenue, pour les volontaires, qui doivent sortir grandis de leur expérience. C'est vrai aussi pour nos salariés qui ne sont pas que des « subordonnés », selon la définition qu'en donne le droit du travail. Eux aussi peuvent s'engager. La responsabilité de nos organisations est, en tout cas, de le favoriser.

\*\*\*

### **Pour une nouvelle culture de l'action publique**

Madame la ministre, en promouvant cette conception de la vie associative, nous portons un regard sur l'action publique elle-même.

La lutte contre la pauvreté, la réforme des rythmes scolaires, la protection des consommateurs, la lutte contre les violences faites aux femmes, la prévention de la délinquance, la politique de la ville : aucune de ces politiques publiques qui sont aujourd'hui au cœur de l'action du Gouvernement ne peut être mise en œuvre ni trouver un commencement de réalité pour nos concitoyens sans les associations. Combien de politiques publiques n'auraient même pas vu le jour sans la capacité des associations à défricher, à repérer des nouveaux besoins et des nouvelles façons d'y répondre ?

Pour autant, nous ne sommes pas favorables à l'idée - séduisante *a priori* – de la *Big society* où les services publics laisseraient la place à une société civile qui deviendrait son propre recours. Pour nous, l'engagement de la société civile va de pair avec des pouvoirs publics forts et un Etat garant de l'égalité sur tout le territoire.

Pour nous, la participation des associations à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques doit coïncider avec une volonté de transformer l'action publique elle-même pour qu'elle soit plus en phase avec les aspirations des citoyens, qu'elle ne réduise pas les individus à des usagers quand tout montre qu'ils peuvent prendre en charge, eux-mêmes, une part de leurs besoins, qu'elle ne sacrifie pas les expressions particulières sur l'autel de la généralité.

Je sais que beaucoup d'élus territoriaux et de responsables politiques partagent ce point de vue. Je veux rendre hommage, en les saluant, à Michel Dinet, le président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, disparu brutalement, qui était convaincu de la nécessité, pour reconstruire le pays dans une période aussi difficile, qu'à côté de l'Etat et des collectivités territoriales, on mobilise un « troisième pilier de la République », celui de la société civile. Nous pourrions lui dédier la Grande cause nationale.

Il disait, le 14 février dernier, à l'occasion de la signature de la nouvelle Charte d'engagements réciproques, chez lui à Nancy, « *La société est tonifiée, l'action publique est efficace, la démocratie est respectée et vivifiée quand tous les courants associatifs du développement local, de l'économie sociale et solidaire, du développement durable, de l'éducation populaire, du sport, de l'entraide civile, de la culture, de la solidarité, du caritatif, de la coopération internationale, ne sont pas considérés par les responsables politiques comme leurs courroies de transmission mais comme des acteurs majeurs pour construire "d'égal à égal" le développement et la vitalité des territoires et du pays.* »

Madame la ministre, les associations comme les services publics sont aujourd'hui fragilisées par le plan d'économies sans précédent qui a été engagé. La modernisation de l'action publique passe certes par un redressement des comptes publics mais ce dernier serait vain s'il emportait avec lui la concertation, le débat sur les objectifs, la capacité des citoyens à contribuer directement à l'intérêt général voire leur adhésion à l'idée-même de solidarité nationale.

Avec la loi sur l'ESS, avec la Charte des engagements réciproques, le gouvernement a apporté un certain nombre d'inflexions à la politique associative qui vont dans le bon sens, celui d'un partenariat renouvelé et exigeant entre associations et collectivités.

Mais la réalité est alarmante. Les associations font face à des problèmes de trésorerie sans précédent, au point que certaines envisagent la création de fonds pour se garantir du risque de non paiement par les collectivités territoriales... Quand ce ne sont pas des lignes budgétaires entières qui sont supprimées brutalement.

Nous n'ignorons pas l'ampleur de la crise des finances publiques. Nous savons devoir mobiliser toutes les marges de manœuvre dont nous disposons pour faire mieux avec moins. Mais dans ces circonstances, la confiance doit, plus que jamais, être au rendez-vous. Au-delà des mots, les pouvoirs publics doivent soutenir l'engagement associatif, pour les services inestimables qu'il rend à la population mais aussi, voire surtout, pour la promesse qu'il représente d'une société plus créative, plus solidaire et plus audacieuse. Merci de votre attention.